

COMPTE RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 339

VENDREDI 31 MARS 2017 à 19h00
au Centre Administratif à BASSEMBERG

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RIEBEL, Président,

Assisté des Vice - Présidents :

Mme Nicole ZEHNER

MM. Roland MANGIN, André FRANTZ, Serge JANUS, Bernard SCHMITT

ETAIENT PRESENTS :

Mmes Chantal SCHMITT, Yvette WALSPURGER, Frédérique MOZZICONACCI, Christiane DUTTER.

MM. Dominique HERRMANN, Fabien DOLLE, Emmanuel ESCHRICH, Charles FAHRLAENDER, André REBOUL, Raphaël CHRISTOPHE, Daniel ANCEL, Bernard WOLFF, Jean-Marie SCHWEITZER, Roland RENGERT, Loïc GUYADER, Raymond WIRTH, Rémy BAUER, Jean-Philippe HOLWEG, Alain MEYER, Laurent HERBST, Francis ADRIAN, Claude GARRE, Jean-Georges HIRSCHFELL, Raymond SCHWEITZER, Rémy ANTOINE GRANDJEAN

Suppléants : Jérôme MAIER

ETAIENT EXCUSES :

M. Alexandre PITON, Sous-Préfet de Sélestat-Erstein,

M. Antoine HERTH, Député,

M. Laurent KRACKENBERGER, Directeur de l'Antenne CD de Sélestat,

Mme Nicole DESCHAMPS, Comptable du Trésor,

M. Jean-Pierre PIELA donne procuration à M. Charles FAHRLAENDER,

M. Rémy SPIES donne procuration à M. Bernard WOLFF,

M. Christian HEIM donne procuration à M. Roland MANGIN,

M. Gérard CHAMLEY donne procuration à M. André FRANTZ

Suppléants : Francis LEHRY, Marc NIESS

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Mme Christine ZEMB, responsable du Pôle Fonctionnel,

M. Thierry FROELICHER, responsable du Pôle Aménagement du Territoire,

La Presse : Mme Lucienne FAHRLAENDER

Le Président ouvre la séance en remerciant les personnes qui se sont déplacées pour cette réunion, fait part des excusés et des procurations et dans ses propos liminaires :

- présente la cloche offerte par les agriculteurs des Vallées de la Bruche et de Villé en remerciement du soutien apporté par la Communauté de Communes de la Vallée de Villé à l'agriculture de Montagne depuis de nombreuses années,

- fait part également du Rallye des poussettes qui se déroulera le 02 Avril 2017 à Villé.

Dans le cadre du PLUi, il fait un retour rapide sur la réunion PPA (Personnes Publiques Associées) qui s'est déroulée le Jeudi 30 Mars 2017. Il rappelle également aux Maires qu'ils doivent retourner les plans avec le classement des zones d'activité au plus vite car le délai imparti était le 31 Mars 2017 et que la réunion publique aura lieu le 03 Avril 2017 à la M.J.C. Le Vivarium.

Enfin, il présente les affiches mises à disposition des Communes :

- des animations de Pâques au Centre Nautique AQUAVALLEES
- de Taxi Val avec les nouveaux horaires
- du Printemps de Bassembourg
- ainsi que le guide des aides en faveur des personnes âgées à domicile.

I – APPROBATION du C.R. du Conseil Communautaire N° 338

Jean-Marc **RIEBEL** informe les membres du Conseil Communautaire que dans le compte-rendu N° 338 du 27 Février 2017 dans la partie Commission TRANSPORTS – CIRCULATIONS DOUCES concernant le point transport à la demande (TAD) il faut lire pour la réservation les horaires 9H00 à 12H00 et non 9H30 à 12H00.

Après cet ajustement, le Conseil Communautaire prend acte de cette information. et approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion N° 338 du 27 Février 2017.

II - COMPTES RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS

1.) Commission TOURISME – PATRIMOINE du 01 Mars 2017

Présenté par Francis ADRIAN

a) Réalisations touristiques 2016

Francis **ADRIAN** indique que les réalisations s'élèvent à 145 490 € sur les 150 750 € prévus. Il précise que l'Office de Tourisme va rembourser 4 376 € à la Communauté de Communes suite à un trop perçu pour les salaires.

Sur proposition de la Commission Tourisme - Patrimoine, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide les réalisations touristiques 2016.

b) Orientations budgétaires

Francis **ADRIAN** indique que le budget est quasiment identique à celui de 2016.

En ce qui concerne la nouveauté de cette année, il s'agit d'une visite au centre de Villé pour compléter et moderniser le circuit du vieux Villé qui a plus de 20 ans.

Il s'agit d'un parcours de réalité augmentée : c'est l'histoire de la ville dans la poche des touristes sur leurs Smartphones.

Salaires et charges		89 000,00
Impression		13 100,00
Guides séjour et hébergement + appel	7 000,00	
Retirage	2 500,00	
Set de table / Sac	1 000,00	
Papeterie	1 000,00	
Guide de l'adhérent	600,00	
Cartes d'hôtes	600,00	
Autocollant adhérent	400,00	
Investissements		10 050,00
Petits matériels	2 000,00	
Parcours Historique en réalité augmentée	4 050,00	
Parcours dans les vignes Albé	2 000,00	
Top banner - matériels salons changement logo	2 000,00	
Promotions / Animations		26 200,00
Promotion	7 000,00	
Reportage vidéo	2 000,00	
Reportage photo	2 000,00	
Animations Economiques	8 000,00	
Animation Numérique	500,00	
Eductour	700,00	
Chasse aux trésors de Noel	400,00	
Animations Estivales	2 000,00	
Démarche Qualité	1 600,00	
Noël dans la vallée de Villé	2 000,00	
Fonctionnement		12 600,00
Coopération transfrontalière - Thimister	2 000,00	
Participation Champ du Feu	4 000,00	
Loyers	3 600,00	
Site @ et logiciel spécifique OT	3 000,00	
Total		150 950,00

La Commission propose également d'inscrire une somme de 10 000 € en faveur de la commune qui organise le Noël en cas d'annulation de la manifestation pour cas de force majeure, ceci dans le cadre de la solidarité intercommunale.

Sur proposition de la Commission Tourisme - Patrimoine et après avis de la Commission des Finances, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'inscrire la somme de 160 950 € au BP 2017.

c) PATRIMOINE

a) Maison du Val de Villé et Maison du Mineur

Francis **ADRIAN** rappelle que la Maison du Val de Villé est ouverte au public du jeudi au dimanche de 14h à 18h d'avril à octobre, pour les groupes c'est toute l'année sur réservation.

La fréquentation 2016 est stable, elle s'élève à 1 421 personnes (1 070 personnes en individuel et 351 en groupe).

On constate cependant une chute de fréquentation de la clientèle « groupes » lors d'Albé en Habit de Lumière (522 personnes en 2016 contre plus de 600 les années précédentes).

Cette année, le Musée ouvrira ses portes du 1^{er} Avril au 1^{er} Octobre et Albé en Habit de Lumière aura lieu les 18,19 et 20 août.

Francis **ADRIAN** évoque les travaux réalisés en 2016 par les bénévoles. Un abri en dur dans la cour a été réalisé avec charpente en bois offert par la commune, ceci pour éviter le montage de buvette provisoire. Cette réalisation n'était pas prévue mais il s'agit d'une opportunité en cours d'année pour laquelle la Communauté de Communes a donné son feu vert. Le coût du matériel est de 2 000 €.

Pour 2017, les travaux prévus sont la réfection de la cheminée de la distillerie et l'alimentation en eau de ce local pour qu'il soit opérationnel lors de Noël à Albé, les arboriculteurs et bouilleurs de cru souhaitent y distiller les 2 jours.

Francis **ADRIAN** indique également que le dépliant et l'affiche pour la promotion de la MVV seront finalisés pour début avril.

Il présente ensuite le budget de fonctionnement de la MVV.

Budget de Fonctionnement : Charges MVV			
Intitulé	Propositions 2016	Réalisations 2016	Prévisions 2017
Eau et Assainissement	300,00	204,38	300,00
Energie-Electricité	3 000,00	2 141,04	2 500,00
Combustibles	7 000,00	5 917,99	6 000,00
Fournitures de petits équipements	100,00	521,49	100,00
Contrat de prestations de services	2 000,00	1 696,66	2 000,00

Entretien des bâtiments	1 000,00	74,62	4 000,00
Autres biens immobiliers	200,00	285,50	300,00
Maintenance	2 000,00	1 683,53	2 000,00
Indemnités au comptable et régisseur	-		
Frais de télécommunications	600,00	566,95	600,00
Redevance pour autres prest. de services	300,00	277,14	300,00
Taxes Foncières	250,00	238,00	250,00
	-	-	
TOTAL	16 750,00	13 607,30	18 350,00

Le Président tient à remercier l'ensemble des bénévoles pour le travail accompli.

Sur proposition de la Commission Tourisme – Patrimoine et après avis de la Commission des Finances, le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, les réalisations pour un montant de 13 607 € sur les 16 750 € prévus, et décide l'inscription d'une somme de 18 350 € au BP 2017 pour les charges de fonctionnement de la MVV.

Jean-Georges **HIRSCHFELL** présente ensuite le budget de fonctionnement de la Maison du Mineur.

Budget de Fonctionnement : Charges Maison du Mineur			
Intitulé	Propositions 2016	Réalisations 2016	Prévisions 2017
<i>Charges à caractère général</i>	<i>800,00</i>	<i>433,34</i>	<i>800,00</i>
Eau et Assainissement	150,00	134,30	150,00
Energie-Electricité	200,00	129,05	200,00
Fournitures d'entretien	100,00	-	100,00
Contrat de prestations de services	300,00	169,99	300,00
Maintenance	50,00	-	50,00
TOTAL	800,00	433,34	800,00

Sur proposition de la Commission Tourisme – Patrimoine et après avis de la Commission des Finances, le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, les réalisations pour un montant de 433,34 € sur les 800 € prévus, et décide l'inscription d'une somme de 800 € au BP 2017 pour les charges de fonctionnement de la Maison du Mineur.

b) Réalisations et prévisions budgétaires PATRIMOINE

Jean-Georges **HIRSCHFELL** présente ensuite le budget dans sa globalité.

DEPENSES	Prévisions 2016	Réalisations 2016	Propositions 2017
CHARGES INVESTISSEMENT MVV	5 000,00	5 241,10	4 335,50
CHARGES FONCTIONNEMENT MAISON DU MINEUR	800,00	433,34	800,00
INVESTISSEMENT MAISON DU MINEUR	800,00	786,00	-
SUB. SHVV	400,00	400,00	400,00
SUB. FOUILLES AU FRANKENBOURG	1 000,00	-	
SUB. TEMPLE DU CLIMONT	4 000,00	-	4 000,00
DEPLIANT CHEMIN DU PATRIMOINE	1 200,00	1 087,20	
RETIRAGE COLLECTION PATRIMOINE ADAC	1 300,00	1 047,60	-
REMPLACEMENT PANNEAUX CHEMIN PATRIMOINE	1 500,00	-	1 500,00
LIVRE EMIGRATION	50 000,00	-	30 000,00
TOTAL	82 750,00	22 602,54	59 385,50
RECETTES	Prévisions 2016	Réalisations 2016	Propositions 2017
Ventes Livres Milieux Naturels	17 256,00	1 497,00	15 759,00
Ventes livres Libération	1 037,50	365,00	672,50
Souscriptions livre émigration	50 000,00	-	30 000,00
TOTAL	68 293,50	1 862,00	46 431,50

Au niveau des dépenses de fonctionnement, on a 22 602,54 € en réalisations 2016 sur les 82 750 € prévus. Ceci en raison de la prévision pour le livre sur l'émigration qui passe de 50 000 € à 30 000 € suite à la Commission d'Appel d'offres.

Au niveau des recettes, les ventes des livres sur la Libération et les Milieux ont rapporté 1 862 €. Il reste encore un stock de livres sur les Milieux Naturels qui sont régulièrement écoulés par la librairie du Super U. Par contre, le stock de livre sur la Libération est épuisé.

Pour 2017, on prévoit une recette de 30 000 € pour les souscriptions du livre sur l'émigration, Francis **ADRIAN** rappelle qu'il s'agissait de la condition pour que cet ouvrage soit préfinancé par la collectivité.

Sur proposition de la Commission Tourisme – Patrimoine et après avis de la Commission des Finances, le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, les réalisations 2016 pour un montant de 22 602,54 € en dépenses sur les 82 750,00 € prévus, et 1 862,00 € en recettes sur les 68 293,50 prévus et décide d'inscription d'une somme de 59 385,50 € en dépenses et 46 431,00 € en recettes au BP 2017 au titre du patrimoine.

2.) Commission COMMUNICATION du 02 Mars 2017

Présenté par André REBOUL

2.1. Budget communication 2017

Mr. André **REBOUL** indique que les réalisations pour 2016 s'élèvent à 17 595,91 € sur les 18 200,00 € prévus.

Il propose l'inscription d'un montant de 18 200,00 € au budget 2017 comprenant :

- L'adhésion Azur FM suivant la convention approuvée le 01/01/2008.
- La parution de 4 Comcom'Info.
- Le maintien du budget Publi TV.
- L'impression d'adhésif vinyl du nouveau logo.
- Le remplacement en deux phases des panneaux des ZI et des bâtiments où figure encore l'ancien logo, (Sauf celui de l'atelier intercommunal qui sera remplacé lors de l'extension de celui-ci) l'une en 2017 et l'autre en 2018.

1ère phase : remplacement des panneaux sur les bâtiments intercommunaux.

2ème phase : remplacement des panneaux des ZI.

La Commission demande que le choix de la phase à réaliser en 2017 soit choisi par le Conseil Communautaire.

OPERATIONS	PREVISIONS 2016	REALISATION 2016	PREVISIONS 2017 TTC
Adhésion Azur FM	2 300,00 €	2 211,60 €	2 300,00 €
ComCom'Info	7 000,00 €	6 756,31 €	7 000,00 €
Publi-TV	2 000,00 €	1 728,00 €	2 000,00 €
impression adhésif vinyl 13 X 21 – 6000 exemplaires			3 600,00 €
Remplacement panneaux Phase 1 ou 2			3 300,00 €
Création logo	6 900,00 €	6 900,00 €	
Total TTC	18 200,00 €	17 595,91 €	18 200,00 €

Suite à l'avis de la Commission des Finances réunie le 27 Février 2017, les deux phases concernant le remplacement des panneaux se feront en 2017 et seront ventilées entre le budget implantation industrielle et le budget services généraux.

Sur proposition de la Commission Communication et après avis de la Commission des Finances, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'inscrire la somme de 14 900,00 € TTC au budget Communication et pour le remplacement des panneaux 3 000,00 € TTC aux Services Généraux et 3 500,00 HT à l'implantation Industrielle.

2.2 Divers

Afin d'informer les utilisateurs du TAD Taxi'Val des nouvelles dispositions horaires. la Commission Communication propose :

- La création de 200 flyers qui seront distribués par le transporteur directement aux usagers.
- Une diffusion sur PUBLI-TV.
- Une insertion dans le Comcom'info.

Le Conseil Communautaire prend acte de cette proposition.

III- ACQUISITION DE TERRAIN

1.) Achat d'une parcelle qui jouxte l'aérodrome d'ALBÉ

Par information du notaire de Villé, la parcelle aux références cadastrales suivantes est en vente.

Commune	Section	N° de parcelles	Surface (en ares)
ALBÉ	23	88	29,89

Cette parcelle jouxte la piste du terrain d'aviation intercommunal à ALBÉ et appartient à :

- Monsieur Louis COLLIN et son épouse Madame Marthe MULLER demeurant 10 rue de la Chapelle, 67220 ALBÉ
- Monsieur Marcel SIMON, et son épouse Madame Marie Cécile COLLIN demeurant 2 rue du Maréchal Joffre 67750 SCHERWILLER
- Madame Marie Anne COLLIN demeurant Abbaye de Chambaraud 38940 ROYBON
- Monsieur Pierre COLLIN et son épouse Madame Francine KAPPLER demeurant 26 rue Steinacker 67220 ALBÉ.

Le prix de vente a été fixé à 1 195,60 € et se décompose comme suit :

- 6,00 ares à 80 €/are soit 480,00 € (partie qui jouxte la piste)
- 17,89 ares à 40 €/are soit 715,60 € (partie agricole restante)

Après acquisition, cette parcelle entrera dans la convention MJC pour les biens bâtiments et terrains de l'aérodrome mis à disposition et gérés par sa section aéromodélisme.

Le fauchage du terrain continuera à se faire par l'exploitant agricole en place.

Après discussion, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'acquérir la parcelle désigné ci-dessus et appartenant aux consorts COLLIN au prix de 1.195,60 €**
- **de prendre en charge les frais de notaire,**
- **d'imputer cette somme sur le budget Zone Industrielle,**
- **d'autoriser le Président à signer l'acte de vente qui sera établi par le notaire de Villé, Maître SPEYSER.**

IV- FINANCES

1. – BUDGETS PRIMITIFS 2017

M. **MANGIN** présente en détail les propositions de dépenses et de recettes des différents services, ainsi que la vue d'ensemble qui se présente comme suit :

a) <u>SERVICES GENERAUX</u>	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	5.803.820,00	5.803.820,00
Section d'investissement	3.410.578,00	3.410.578,00
b) <u>IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES</u>	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	234.065,00	234.065,00
Résultat d'investissement	262.290,00	262.290,00
c) <u>ZAIM</u>	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	479.181,00	479.181,00
Section d'investissement	474.881,00	474.881,00
d) <u>ORDURES MENAGERES</u>	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1.431.791,00	1.431.791,00
Section d'investissement	7.593,00	7.593,00

Francis **ADRIAN** intervient en estimant que le coût de modernisation de la CTA (Centrale de Traitement d'Air) est énorme par rapport aux deux autres solutions.

Le Président Jean-Marc **RIEBEL**, Serge **JANUS** et Bernard **SCHMITT** lui précisent que le choix de l'option retenue se fera après consultation dans le cadre d'un marché global de performance énergétique et qu'ils sont mieux partis sur des installations innovantes car les financements de l'ADEME sont plus importants.

Suite aux explications de Roland MANGIN, et sur proposition de la Commission des Finances le Conseil Communautaire décide par 35 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION d'approuver l'ensemble des Budgets Primitifs 2017.

2. – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

M. **MANGIN** rappelle que l'ensemble des subventions débattues et proposées par les différentes Commissions et soumises au Conseil Communautaire du 27 Février dernier, ont pu être inscrites dans les budgets correspondants.

La Commission des Finances, propose donc au Conseil Communautaire de valider l'ensemble des propositions émises lors de la réunion du 27 février 2017.

En outre, la Commission des Finances propose l'inscription

D'une subvention de

- 115.500,- € au titre des allocations pour l'évacuation des eaux pluviales (C/6284)

- 147.700,- € de subvention d'exploitation exceptionnelle au budget d'eau potable (C/6743)

Soit un total de 263.200,- € à verser au SDEA.

- 4.000,- € de subvention à la Commune de LALAYE pour l'entretien de la voirie de Jeunesse Heureuse.

- 87.000,- € de subvention à l'Office de Tourisme du Commerce et de l'Artisanat du Val de Villé (OTCAVV), pour les frais de personnel (C/6574)

- 40.360,- € de remboursement à l'OTCAVV concernant les frais de salons, promotions, d'impression de documents touristiques, ainsi que les animations économiques et touristiques. Les actions seront préfinancées par l'OT puis remboursées par la CdC sur présentation des justificatifs, une fois par trimestre (à affecter en fonction de la nature des dépenses).

Le Conseil Communautaire, par 35 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION décide d'approuver les différentes subventions inscrites aux Budgets Primitifs.

3. – FISCALITE

La Commission des Finances, propose l'augmentation des taux de la fiscalité de 1.00 % selon la proposition qui avait été faite lors de la réunion du Conseil Communautaire du 27 février 2017, lors du débat d'orientations budgétaires

	Taux 2016	Taux 2017
Taxe d'Habitation	11.35	11.46
Taxe Foncière Bâti	5.20	5.25
Taxe Foncière Non Bâti	45.64	46.08
Cotisations Foncières des Entreprises	20.98	21.19

Sur proposition de la Commission des Finances le Conseil Communautaire par 35 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION décide d'approuver cette augmentation de 1%.

4. – PERSONNEL

a) Création de postes saisonniers au Centre Nautique

Le Président propose la création des postes saisonniers suivants :

- 1 ETAPS BNSSA 3 semaines en juillet
- 1 ETAPS BNSSA 3 semaines en juillet
- 1 ETAPS BNSSA 1 semaine en juillet

- 1 ETAPS BNSSA 4 semaines en août
- 1 ETAPS BNSSA 4 semaines en août

- 1 ETAPS BNSSA 9 semaines en juillet et août
- 1 ETAPS BNSSA 9 semaines en juillet et août

35H/Semaine - Rémunérés sur la base du 2^{ème} échelon du grade d'ETAPS Indice Majoré 344

- 1 Adjoint Administratif du 01.07.2017 au 31.07.2017
- 1 Adjoint Administratif du 01.08.2017 au 31.08.2017

– 35H/Semaine - Rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade, Indice Majoré 325

- 1 Adjoint Technique du 01.07.2017 au 31.07.2017
- 1 Adjoint Technique du 10.07.2017 au 20.08.2017
- 1 Adjoint Technique du 01.08.2016 au 31.08.2016

– 35H/Semaine - Rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade, Indice Majoré 325

Sur proposition de la Commission des Finances le Conseil Communautaire, approuve, à l'unanimité, ces créations de postes.

5. – ADMISSION EN NON VALEURS

Sur demande de la Trésorerie, le Président propose l'admission en non-valeur de deux créances émises à l'encontre de OPSD Agence de Sélestat, pour l'implantation d'un panneau publicitaire sur le terrain de l'Atelier Intercommunal

Titre 38 du 31.12.2014 d'un montant de 85,- €
Titre 40 du 21.12.2016 d'un montant de 85,- €

La Société étant en liquidation depuis le 15/11/2016.

Sur proposition de la Commission des Finances le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, l'admission en non-valeur de ces deux créances.

6. – CENTRE NAUTIQUE – Abaissement du seuil de paiement par CB

Suite à une vérification de la régie de recettes du Centre Nautique, Mme la Trésorière propose le remplacement du terminal actuel par un TPE nouvelle génération sans contact et d'abaisser le seuil de paiement par carte bancaire (actuellement à 8,- €). Cette demande correspond également à un souhait des usagers émanant du sondage qui avait été réalisé en début d'année.

Cette mesure permettra au régisseur de limiter le nombre de dégagements de numéraire surtout en été.

Sur proposition de la Commission des Finances le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve ces deux propositions.

7.– SMICTOM : prise en charge des frais concernant les gens du voyage

M. Serge **JANUS** a fait part de la proposition du Président du Smictom qui proposait que ce dernier prenne en charge la totalité des frais de collecte et de traitement des déchets des gens du voyage en contrepartie de la diminution des frais de facturation actuellement payés par le Smictom à hauteur de 0,80€ par facture.

La proposition serait de diminuer la participation du SMICTOM à 0,60€ par facture.

La Commission des Finances propose au Conseil Communautaire d'accepter la proposition citée ci-dessus, à savoir la diminution de 0,20€ (par facture) de la participation du Smictom pour les frais de traitement en contrepartie de la prise en charge intégrale par le Smictom des dépenses provoquées par la collecte et le traitement des déchets produits par les gens du voyage.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, cette proposition.

V- COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES

1) Extension de la maison de l'enfant

a) Modification du marché des lot 2-4-5-7-8 et 9

Des prestations complémentaires aux marchés initiaux, ont nécessité la mise en place de prix nouveaux.

Ces diverses prestations complémentaires ont été chiffrées par les entreprises respectives, et ont été compensées par la non réalisation d'une partie des prestations initialement prévues (voir tableau ci-dessous).

L'augmentation globale des travaux, par rapport à l'attribution initiale du 31 Mai 2016 est de **+ 5.74 %**

	ENTREPRISES	Montant TTC attribué le 31/05/2016	avenant travaux imprévus TTC validés en CAO du 28/10/16	Nouveau total attribué TTC	travaux en plus TTC	travaux en moins TTC	décompte final TTC	variation/ attribution initiale
lot N°1 GROS-ŒUVRE	KEMPF 67650 DAMBACH	33 442,46€	16 669,18	50 111,64	0,00	0,00	50 111,64	+49,84%
lot N°2 CHARPENTE- ISOLATION- ECHAFAUDAGE	BOIS 2 BOO 67730 CHATENOIS	85 377,62€		85 377,62	2 629,80	-3 983,22	84 024,20	-1,58%
lot N°3 ETANCHEITE	CHAMLEY 67118 GEISPOLSHEIM	32 472,36€		32 472,36	0,00	0,00	32 472,36	0%
lot N°4 MENUISERIE – BSO	VONDERSCHER 67220 VILLE	40 479,36€		40 479,36	1 671,60	-5 609,26	36 578,30	-9,64%
lot N°5 ELECTRICITE	VONDERSCHER 67220 VILLE	11 029,20€		11 029,20	2 092,50	-2 203,20	10 918,50	-1,01%
lot N°6 CHAUFFAGE- SANITAIRE	ESCHRICH 67220 LALAYE	9 506,02€	3 333,60	12 839,62	0,00	0,00	12 839,62	+35,07%
lot N°7 PLATRERIE- FAUX PLAFOND	MARQUES 68000 COLMAR	12 690,73€		12 690,73	1 935,96	-4 062,56	10 564,13	-16,76%
lot N°8 CHAPE- CARRELAGE	MULTISOLS 68000 COLMAR	4 075,69€		4 075,69	2 151,64	-1 763,52	4 463,81	+9,52%
lot N°9 PEINTURE-SOL SOUPLE	DECOPEINT 67840 KILLSTETT	15 019,01€		15 019,01	3 234,00	-2 121,06	16 131,95	+7,41%
Estimation initialeTTC: 270 000	TOTAL TTC	244 092,45€	20 002,78	264 095,23			258104,51	+5,74%

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 27 Mars 2017, après avoir entendu les explications du maître d'œuvre, a décidé de valider ces avenants.

Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil Communautaire décide de valider, à l'unanimité, ces avenants.

VI- SDEA

1) Désignation d'un nouveau Délégué à la Commission Locale Eau Potable et GEMAPI pour la Commune d'ALBE.

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance des démissions de Monsieur Fabien DOLLE délégué à la Commission Locale de l'Eau Potable et de Monsieur Dominique HERRMANN délégué dans le cadre du GEMAPI de la commune d'ALBE désigne, à l'unanimité, Monsieur Francis MARTIN aux deux postes.

VII- DIVERS

PLU de Saint-Maurice :

Le Président informe ses collègues qu'il va transformer une zone IIAU de 2,5 ha en zone IAU suite à une forte demande des propriétaires des terrains concernés qui veulent créer une AFUA.

Villa Personnes Agées :

Roland **MANGIN** invite ses collègues aux portes ouvertes de son établissement pour personnes âgées le Vendredi 7 Avril 2017 de 14H00 à 20H30.

Bilinguisme

Alain **MEYER** souhaite reparler du bilinguisme et des démarches en cours. Il rappelle qu'après plusieurs réunions entre élus de la vallée avec la présence des représentants de l'éducation nationale et d'associations soutenant le bilinguisme, une invitation avait été lancée aux parents des élèves de P.S. actuels et à ceux ayant des enfants susceptibles d'être scolarisés en P.S. à la rentrée 2017/2018. Après cette réunion qui a attiré peu de monde à la MJC de Villé, les actes de candidature ont toutefois atteint le seuil nécessaire pour l'ouverture d'un site bilingue à Fouchy.

En revanche, ce qui n'a pas été apprécié, est l'envoi de courriels mettant en doute la volonté des élus quant à l'ouverture d'un site bilingue. Retraçant les divers échanges en amont, Alain **MEYER** souligne que le consensus qui se dégage autour des bénéfices attendus d'un apprentissage précoce et soutenu d'une langue étrangère ne doit pas passer sous silence les constats suivants : dans le Bas-Rhin, 50,9 % des élèves entrant en section bilingue n'y sont plus en CM2 (61 % dans le Haut-Rhin), aucun véritable bilan n'a été fait depuis la création des sections et l'Education nationale peine à recruter des enseignants qualifiés sur les postes à pourvoir. D'où l'importance de ne pas agir dans la précipitation pour faire plaisir à des parents mais de bien analyser en amont la pertinence et la faisabilité du projet à moyen et long terme pour qu'il soit bénéfique aux élèves en ne minimisant pas les nombreuses contraintes dans sa mise en œuvre au quotidien.

Personne n'ayant plus de question à poser, le Président clôt la séance.



LE PRESIDENT
Maire de Saint-Maurice

Jean-Marc RIEBEL